

Ces sels de plomb ne sont dus ni à l'emploi de la litharge ni à celui de la céruse ou de l'acétate de plomb, mais premièrement à ce que des vins ont coulé sur des comptoirs dont la table est formée d'alliages d'étain contenant de 10 à 18 par cent, de plomb ; 2o à ce que, lors du rinçage des bouteilles, des grains de plomb ont pu s'engager dans le fond de ces dernières ; 3o à ce que le vin, dans quelques maisons, est monté à l'aide de pompes dont les tuyaux en plomb restent en contact avec le liquide. Il est maintenant très facile à comprendre que la présence des sels de plomb dans les vins n'est due qu'à une cause accidentelle. Mais cette cause toute accidentelle qu'elle soit n'est pas sans produire quelques fois les effets les plus déplorables. Le *Journal de chimie médicale* nous fait connaître, par plusieurs exemples qu'il a publiés, combien est dangereux l'usage du vin qui a séjourné dans des bouteilles rincées avec le plomb, et dans lesquelles des grains de ce métal sont restés adhérents. Je ne citerai que l'exemple suivant :

En 1840, un accident épouvantable est arrivé dans la maison des Jésuites de Dôle. Une douzaine d'élèves, ayant quitté la ville sous la surveillance d'un supérieur, se dirigèrent en promenade vers leur campagne du mont Rolland. Là, pour rafraîchir ces jeunes gens, un domestique apporta une bouteille de vin ; huit d'entre ceux qui en burent avec le supérieur ne tardèrent pas à être pris d'affreuses coliques ; trois heures après le supérieur lui-même succombait. Cet empoisonnement a été attribué à la décomposition de quelques grains de plomb restés au fond de la bouteille.

Avis à ceux qui se servent du plomb pour rincer les bouteilles.

Parlons maintenant de la véritable falsification des vins.

Parmi les substances alimentaires, le vin est peut-être celle qui a subi et qui subit encore le plus de falsifications. Au reste, les falsifications du vin sont très-anciennes et se pratiquaient déjà au temps des Romains. Plinè rapporte, en effet, que l'on se défait, à Rome, de certains vins de la Gaule narbonnaise, mêlés de *drogues diverses*. — Une ancienne ordonnance du prévôt de Paris, du 20 septembre 1371, portait que " pour empêcher les *mixtions* et les *autres abus* que les taverniers commettent dans le débit de leurs vins, il est permis à toutes personnes qui prendront du vin chez eux, soit pour boire sur le lieu, soit pour emporter, de descendre à la cave et aller jusqu'au tonneau pour le voir tirer en leur présence ; et fait défense au tavernier de l'empêcher, à peine de quatre livres parisis d'amende pour chaque contravention, dont le dénonciateur aura le quart. "

Ami lecteur, ceci se passait au quatorzième siècle. Mais le moyen-âge n'existe plus : il est enseveli dans les ombres du passé et voilà que nous sommes rendus dans le beau milieu du dix-neuvième siècle ; il serait plus vrai de dire qu'il y a dix-sept ans que nous avons quitté ce beau milieu pour nous acheminer vers la fin du dix-neuvième siècle. Mais peu importe quelques années en plus ou en moins ! il est toujours vrai que nous sommes dans le XIXe siècle, c'est-à-dire dans le siècle de progrès par excellence. Or, puisque tout progresse d'une manière si étonnante, je pense que ce serait une injustice à faire aux falsificateurs que de supposer que seuls ils restent stationnaires dans l'entraînement universel. Eux rester stationnaires ? mais c'est la hideuse banqueroute qui devient leur partage ! Eux rester stationnaires ? mais Catilina est déjà aux portes de Rome. Non, non, Messieurs, vous n'êtes pas restés stationnaires : vous avez, je ne dirai pas marché, mais vous avez volé sur les ailes du progrès ; la vapeur vous a prêté l'appui de sa force et l'électricité vous a donné quelque chose de sa vitesse prodigieuse. Vous avez volé, oui, vous avez volé et faut-il le dire, vous volez encore ; mais c'est le public que vous volez maintenant. Vous n'en êtes pas surpris, n'est-ce pas ? la chose vous paraît bien naturelle ; eh ! l'ami, l'habitude n'est-ce pas aussi une seconde nature ? Pas de

scrupules donc, je ne voudrais pas pour tout l'or du monde porter le trouble dans vos âmes si paisibles ; ce serait péché que de troubler la douce quiétude dans laquelle vous vivez. Je vous laisse donc en priant bien qu'il ait pitié de vous, et je livre au public les quelques détails suivants qui lui montreront où vous en êtes rendus dans ce soi-disant siècle de progrès

Je cite :

" On débite des *vins fabriqués en toutes pièces* ; et l'on vend quelquefois dans le commerce, sous le nom de vin, un liquide qui n'en renferme pas une goutte, et dans lequel on a imité, par voie synthétique, le résultat de la fermentation du suc de raisin, avec des eaux fermentées sur des corps sucrés, tels que *sirops de féculs, fruits secs, sucre brut, etc.*, ou sur des *baies de genièvre, des semences de coriandre, du pain de seigle* sortant du four et coupé par morceaux. Après la fermentation on tire à clair ; et si la liqueur n'est pas suffisamment colorée, on y ajoute une infusion de *betteraves rouges* ou *du fruit de la myrtille*.

On a vendu comme vin un liquide fabriqué avec de l'eau, du vinaigre, du bois de campêche et du gros vin du Midi, sous lequel se dissimule la sophistication.

On falsifie les vins, en général, dans presque toutes les villes où les tarifs d'octroi, par leur élévation, offrent une prime à la cupidité. Des grandes cités populeuses et industrielles, comme centres de consommation, attirent surtout les spéculations de la fraude, et Paris, le marché régulateur de toute la France, est le lieu où la fabrication s'exerçant sur une plus grande échelle, produit, par sa coupable concurrence, les résultats les plus funestes.

C'est surtout aux époques telles que ces dernières années, où la maladie de la vigne a pris les proportions d'un véritable désastre dont la fraude peut seule se réjouir, parce qu'elle y entrevoit une occasion de bénéfices ; c'est surtout alors, disons-nous, que l'on peut avancer, sans exagération, (écoutez !) que Paris ne consomme pas une seule goutte de vin tel qu'il a été recueilli sur les lieux de production.

(A Continuer.)

A. C. P. R. LANDRY,
A. B., Prp. C. C.

L'Ivrognerie et la Tempérance.

Déjà, à plusieurs reprises, nous avons entretenu nos lecteurs d'un travail important sur les terribles suites de l'ivrognerie, et les bienfaisantes influences de la tempérance, par le Révd. M. A. Mailloux, V. G. Ce travail vient enfin d'être terminé, et nous avons eu l'avantage d'en recevoir un exemplaire. Ce livre, qui contient 436 pages, est bien fait pour produire de fortes impressions sur le peuple de la campagne surtout ; il contient une foule d'exemples dont les uns sont capables de glacer d'épouvante ceux qui persistent dans la malheureuse habitude de s'enivrer, et dont d'autres démontrent clairement les récompenses et les avantages précieux qui sont le partage de l'homme sobre et tempérant.

Le travail de M. Mailloux qui se recommande si fortement par lui-même, et le dévouement et la haute capacité de son auteur, est revêtu de l'approbation de Mgr. de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse. Ce prélat distingué y fait, en quelques mots, le plus magnifique éloge de la *Société de tempérance de la Croix*, et du livre dont il est question.

" La Société de tempérance de la Croix, dit Sa Grandeur, est une œuvre inspirée du Ciel, qui l'a donné dans sa bonté aux fidèles de cette province, pour les préserver d'une grande ruine spirituelle et temporelle. C'est évidemment une œuvre bénie de